

C'est quoi une Association de Gestion Agréée ?

Paroles d'expert - Episode 2 | fév. 2014



Une Association de Gestion Agréée est une entité qui a pour objectif « officiel » la promotion et le développement de la comptabilité auprès de ses membres.

En fait les AGA se présentent plutôt en mettant en avant l'avantage fiscal qu'elles procurent ainsi que les formations qu'elles dispensent.

Ce qu'il faut savoir c'est que si vous exercez une activité dans la catégorie fiscale des BNC, en adhérant à une AGA, vous évitez une majoration d'impôts de 25%. En échange vous devrez vous prêter à l'obligation de déposer votre déclaration d'impôts, formulaire 2035 à votre AGA accompagnée d'un dossier de cohérence. Ces tableaux permettent d'éliminer les grosses erreurs qu'il pourrait y avoir dans votre comptabilité et rassure l'administration qui contrôlera moins souvent votre dossier fiscal.

Les éléments principaux de ce dossier de cohérence sont principalement :

- la vérification du calcul de la CSG déductible et non déductible,
- un contrôle de TVA,
- un contrôle des bonnes affectations des charges mixtes,
- un tableau de passage de trésorerie.

L'inscription est libre et facultative. Son coût annuel est d'environ 200 euros HT et doit être faite avant le 5ème mois du début de chaque année ou début d'activité.

Pour terminer et pour éviter toutes confusions, sachez que les AGA font parties des OGA qui regroupent également les CGA. Ces derniers concernent le contrôle des activités placées sous le régime des BIC.



Voir la vidéo

<http://www.comcom.fr/c-est-quoi-une-association-de-gestion-agreee>

Compléments d'informations



Fiches Expert

- [A quoi servent les Organismes de gestion agréés ?](#)
- [Être libéral](#)
- [Artistes-auteurs : ce qu'il faut savoir ?](#)



Bibliographie

- [Guide juridique et fiscal de l'artiste](#)

